

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Décembre 2021

Compte-rendu succinct

Le Conseil Municipal convoqué le 14 décembre 2021, s'est réuni publiquement le 20 décembre 2021 à 17 heures 00, à la salle des fêtes de Bourg-en-Bresse, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Maire.

Présents :

Jean-François DEBAT, Thierry DOSCH, Sylviane CHENE, Christophe NIOGRET jusqu'à la n°4, Nadia OULED SALEM, Fabrice CANET, Françoise COURTINE, Andy NKUNDIKIJE, Claudie SAINT ANDRE, Benjamin ZIZIEMSKY, Charline LIOTIER, Sébastien GUERAUD, Michel FONTAINE, Martine DESBENOIT, Claude MARQUIS, Anne FORESTIER, Françoise PRUDENT, Catherine NOURRY, Thierry MOIROUX, Patricia MEDEVILLE, Béatrice MORIN, Yvonne GAHWA, Bénédicte CERTAIN-BRESSON, Sara TAROUAT-BOUTRY, Nathalie MARIADASSOU, Raphaël DURET, Ouadie MEHDI, Alexa CORTINOVIS, Benoît FEUVRIER, Jessie MALLET, Suaip ZINKAL, Baptiste DAUJAT, Christophe COQUELET, Aurane REIHANIAN, Michaël RUIZ, Vital MATRAS

Excusés ayant donné procuration :

Isabelle MAISTRE à Jean-François DEBAT, Christophe NIOGRET à Thierry DOSCH à partir de la n°5a, Christian BURTIN à Françoise PRUDENT, Jean-Luc ROUX à Charline LIOTIER, Marie-Jo BARDET à Aurane REIHANIAN, Jérôme BUISSON à Vital MATRAS

Absents :

Gérard LORA TONET, Agnès BLOISE

Monsieur le Maire ouvre la séance,
Puis il soumet à l'assemblée le compte rendu de la séance publique du 27 Septembre 2021 qui est adopté.

Se prononçant ensuite sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Baptiste DAUJAT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :

N° 2021.12.01 - Dénomination d'un lieu public - Square Paul MORIN (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

DÉCIDE d'attribuer le nom de **SQUARE PAUL MORIN** à l'espace vert situé à l'intérieur de la place Bernard et englobant les espaces contigus à la fontaine qui a été remise en eau en 1991, sous son mandat de Maire.
AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle dénomination.

N° 2021.12.02 - Dérogation 2022 au principe du repos dominical pour les branches commerce de détail et concessionnaires automobiles - commerce de voitures de véhicules automobiles légers et de motocycles (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

EMET un avis favorable pour une ouverture dérogatoire le dimanche, pour les dates qui suivent :

- 5 dérogations au principe du repos dominical pour la branche « commerce de détail » :

2 Octobre 2022 : Grande Braderie du coeur de Ville

27 Novembre, 4, 11 et 18 Décembre 2022 : Fêtes de fin d'année

- 5 dérogations au principe du repos dominical pour la branche « concessionnaires automobiles et commerces de voitures, de véhicules automobiles légers et de motocycles » :

16 Janvier 2022

13 Mars 2022

12 Juin 2022

18 Septembre 2022

16 Octobre 2022.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à accorder les dérogations au principe du repos dominical pour les dates ci-dessus mentionnées.

N° 2021.12.03 - Règlement intérieur - Modification - Procédure de dépôt des amendements (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après interventions de MM Reihanian, Ruiz

A L'UNANIMITE des votants (38 voix), 3 abstentions (Mme BARDET, MM COQUELET, REIHANIAN)

L'article 26 du Règlement Intérieur du Conseil municipal est ainsi rédigé :

Les amendements peuvent être proposés sur toute question en discussion soumise au Conseil municipal, à l'exclusion de tout autre sujet.

Afin que les autres membres du conseil municipal puissent prendre connaissance des amendements et arrêter leurs positions dans un délai raisonnable avant la réunion du conseil municipal, les amendements doivent être remis par écrit au Cabinet du Maire l'avant-veille du conseil municipal avant 11h. Pour les conseils municipaux ayant lieu le lundi, ils doivent être remis le samedi à 11H, au plus tard. Ils font l'objet d'un accusé de réception.

Les amendements devront clairement indiquer quelle délibération ils concernent, expliciter la ou les modifications proposées, étant précisé qu'ils ne peuvent porter que sur la partie décisionnelle des projets de délibération, c'est-à-dire la partie après LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE.

Le maire peut toujours décider de soumettre au débat et au vote des amendements qui seraient arrivés au-delà de ce délai.

En cas de modification d'une délibération ou d'ajout d'une nouvelle délibération après la date de dépôt des amendements, le délai d'amendement est réouvert de plein droit jusqu'à la séance du conseil.

N° 2021.12.04 - Approbation du Plan Vélo 2021-2026 (Rapporteur : Monsieur Sébastien GUERAUD)

Après interventions de MM le Maire, Coquelet, Reihanian, Ruiz

A L'UNANIMITE des votants (38 voix), 3 abstentions (Mme BARDET, MM COQUELET, REIHANIAN)

APPROUVE le plan VELO 2021-2026.

APPROUVE la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo, afin d'inciter les burgiens à faire évoluer leurs pratiques en matière de mobilités.

PRECISE les conditions d'octroi de cette aide :

- Conditions concernant le demandeur :
 - Etre résident de Bourg-en-Bresse
 - Avoir plus de 16 ans
 - Pas plus de 2 aides demandées par foyer.
- Conditions concernant l'équipement :
 - Vélo d'usage courant (sont exclus les vélos à seule vocation sportive)
 - Taille adulte
 - Neuf ou d'occasion, facture obligatoire
 - Possibilité d'intégrer l'achat d'un casque et/ou d'un antiviol si acheté en même temps que le vélo (même facture).

ARRETE les montants d'aide suivants, dont les critères sont cumulatifs :

- 30 % maximum de la facture de l'achat de l'équipement, à savoir :
 - Vélo et casque et/ou antiviol
 - Remorque
- Un montant maximum par type d'équipement, à savoir :
 - 100 € pour un vélo conventionnel (non électrique), cumulative avec l'aide pour l'acquisition d'une remorque
 - 300 € pour un vélo à assistance électrique, cumulative avec l'aide pour l'acquisition d'une remorque
 - 400 € pour un vélo cargo
 - 400 € pour un vélo adapté au handicap
 - 100 € pour une remorque (tout type confondu : transport d'enfants, de marchandises, etc.), cumulative avec l'aide pour l'acquisition d'un vélo (conventionnel ou VAE).

PRECISE que ce dispositif d'accompagnement financier à un changement de pratique :

- Aura une durée de mise en œuvre limitée, à savoir acquisition jusqu'en décembre 2022 inclus
- Concerne tous les achats effectués à compter du 20 octobre 2021 (et jusqu'au 31 décembre 2022, le dépôt des dossiers pouvant intervenir jusqu'au 31 janvier 2023).

AUTORISE le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à la mise en place de cette aide.

N° 2021.12.05a - Acquisition d'un tènement avenue Amédée Mercier, propriété de la Société AGRIBAT – Diminution du prix d'acquisition (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

DECIDE d'acquérir la propriété bâtie, appartenant à la Société AGRIBAT, située 44 avenue Amédée Mercier à Bourg-en-Bresse, cadastrée section BD numéros 41, 167, 173p, 175p et 194 d'une contenance totale de 1 472 m² environ et nouvellement cadastrée section BD numéros 366, 368, 370, 371 et 373, moyennant le prix renégocié de 300 000 euros.

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la Ville de Bourg-en-Bresse.

PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge de la Ville de Bourg-en-Bresse, à l'exception des frais de bornage et de déclaration préalable de division qui sont à la charge du vendeur.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document y afférent.

N° 2021.12.05b - Tènement Joliot Curie - Vente d'un terrain à la Société ELTIA PROMOTION (Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE)

Après interventions de MM le Maire, Coquelet, Ruiz

A L'UNANIMITE des votants (38 voix), 3 abstentions (Mme BARDET, MM COQUELET, REIHANIAN)

DECIDE de vendre à la Société ELTIA PROMOTION, un tènement à démolir, situé 2 – 4 boulevard Joliot Curie à Bourg-en-Bresse, d'une superficie d'environ 9 375 m², cadastré section BK numéros 153p, 9p et 230p, moyennant le prix de 1 848 000 euros taxe sur la valeur ajoutée incluse, soit 1 540 000,00 euros hors taxes et 308 000 euros de TVA.

PRECISE que le prix de vente TTC sera adapté dans l'hypothèse d'une modification réglementaire du taux de la TVA intervenant avant la réitération de l'acte.

DECIDE que la vente est consentie sous les conditions suspensives suivantes :

- Obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires par la Société ELTIA PROMOTION pour la réalisation du programme retenu par la Ville dans le cadre de l'appel à projets et répondant à un niveau de performance énergétique E3C1, soit la construction de locaux à usage tertiaire, commercial, d'un hôtel et de restaurants d'une surface de plancher totale d'environ 6 500 m²;
- Obtention des autorisations au titre du dossier loi sur l'eau ;
- Obtention des autorisations de division parcellaire du terrain ;
- Déclassement des équipements publics et de leurs accessoires après constat de leur désaffectation.

PRECISE que les bâtiments existants seront démolis par la commune avant la réitération de la vente.

DECIDE que la vente est assortie des conditions principales suivantes :

- Clause pénale d'un montant de 15% du prix de vente hors taxes en cas de non-réalisation du programme et / ou de non-réalisation d'un programme répondant au niveau de performance énergétique E3C1 ;
- Pacte de préférence ;
- Clause d'intéressement.

DECIDE de créer au profit de la Ville une servitude de passage piétons et cycles à usage public traversant le tènement à céder du sud-ouest au nord-est.

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la Société ELTIA PROMOTION.

PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge de la Ville.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la promesse synallagmatique de vente, l'acte authentique à intervenir et tout document y afférent.

N° 2021.12.05c - PRU Pont des Chèvres - Acquisition d'une emprise de terrain propriété de Mme GUILLOT (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

DECIDE d'acquérir moyennant le prix d'un euro symbolique la parcelle cadastrée section AC numéro 464, d'une superficie de 7 m², située 1 rue Auguste Perrodin à Bourg-en-Bresse, appartenant à Madame Nicole GUILLOT.

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la Ville.

PRECISE que la Ville s'engage à réaliser une portion de mur de clôture sur la parcelle AC 463 en limite de la parcelle AC 290.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, l'acte authentique à intervenir et tout document y afférent.

N° 2021.12.05d - Avenue de Marboz - Régularisation foncière avec la Société ADOMA (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

DECIDE d'acquérir de la Société ADOMA une emprise en nature de voirie, d'une superficie de 33 m², à détacher de la parcelle cadastrée section BO numéro 126, moyennant l'euro symbolique.

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la Ville.

PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge de la Société ADOMA.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, l'acte authentique à intervenir et tout document y afférent.

N° 2021.12.05e - Echange SEMCODA - Rue des Aéroplanes et déclassement du Domaine Public (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

CONSTATE la désaffectation effective d'une emprise, en nature de terrain nu, d'une superficie d'environ 6 m², située au sud-est de la parcelle AT 193.

DECIDE du déclassement du domaine public routier communal du bien considéré, en nature de terrain nu, d'une superficie d'environ 6 m², situé au sud-est de la parcelle AT 193.

DECIDE :

- de vendre à la SEMCODA deux emprises de 2 m² et 26 m², en nature d'espace vert, à détacher des parcelles respectivement cadastrées AS 27 et AT 150, ainsi qu'une emprise, en nature de terrain nu de 6 m² à détacher du domaine public communal, située au Sud-Est de la parcelle cadastrée AT 193, moyennant le prix de 301,00 euros,

- d'acquérir de la SEMCODA deux emprises de 3 m² et 5 m², en nature de voirie, à détacher des parcelles respectivement cadastrées AT 194 et 195, moyennant le prix de 177,00 euros,

- soit une soulte au profit de la Ville de 124,00 euros.

DECIDE de créer une servitude au profit de la Ville grevant le lot 24, rue des Petites Venues, appartenant à la SEMCODA, afin de permettre l'entretien et la taille d'un arbre situé sur la parcelle AT 150p à conserver par la Ville et d'interdire les clôtures avec fondations.

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la Ville pour moitié, le surplus restant à la charge de la SEMCODA.

PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge de la SEMCODA.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, l'acte authentique à intervenir et tout document y afférent.

N° 2021.12.05f - Aéroport Bourg-Terre des Hommes – Construction d'un bâtiment dédié à l'aéronautique – Modification des conditions de la convention à passer avec la société Grand Arc (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après intervention de M Coquelet

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

CONFIRME SON ACCORD à la conclusion d'une convention portant autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public constitutive de droits réels avec la société Grand Arc, pour une durée de 40 ans à compter de sa date de signature.

PREND ACTE que l'emprise concernée par l'AOT sera de 900 m² environ (surface à préciser par la réalisation à venir d'un document d'arpentage), à détacher de la parcelle cadastrée D 893 sur la commune de Jasseron.

PREND ACTE que le montant de la redevance annuelle d'occupation sera de 8,97 euros HT/m²/an pendant 5 ans puis de 1,25 euro HT/m²/an. Elle sera revalorisée tous les ans en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention portant AOT du domaine public constitutive de droits réels ainsi que tout avenant éventuel et tout document s'y rapportant.

N° 2021.12.06 - Réalisation d'un chantier école sur le parking de la rue de la Chartreuse – Convention de partenariat entre la Ville de Bourg-en-Bresse, Routes de France Auvergne Rhône Alpes et le CFA BTP AIN (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

APPROUVE les termes de la convention à intervenir dont les points principaux sont les suivants :

- L'objet du chantier école consiste à réaliser un parking pouvant accueillir une quinzaine de places de stationnement rue de la Chartreuse à proximité de l'entrée du centre de formation.
- Le chantier devra être conçu en intégrant des techniques et des matériaux innovants, en valorisant l'économie circulaire et les bonnes pratiques environnementales de la profession.
- La maîtrise d'ouvrage est portée par la Ville de Bourg-en-Bresse, et l'exécution des travaux par le CFA de Bourg-en-Bresse. Le chantier sera piloté par Routes de France Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le chantier sera coordonné par les enseignants du CFA qui prendra toutes les mesures et dispositions nécessaires pour assurer l'encadrement et la sécurité des apprentis pendant toute la durée du chantier.
- Le chantier école se déroulera les jours ouvrés et pendant les heures d'ouverture du CFA, en accord

avec les services techniques de la Ville.

- La prise en charge financière du projet sera assurée par le syndicat Routes de France Auvergne-Rhône-Alpes, aucune participation financière ne sera demandée à la Ville de Bourg en Bresse ou au CFA de Bourg en Bresse.
- La convention est conclue pour la durée d'exécution du chantier.
- La Ville de Bourg-en-Bresse assurera l'entretien courant de l'ouvrage, à l'exception d'éventuelles consommations électriques
- Dans le cadre du financement de l'ouvrage, Routes de France-Auvergne-Rhône-Alpes se réserve l'exclusivité de la communication et de la promotion des métiers.
- Les parties pourront effectuer mutuellement d'autres apports (services, matériels et équipements, ressources) susceptibles d'aider la réalisation du chantier école. Ils relèveront de la libre volonté des parties et pourront faire l'objet d'accords annexes et ultérieurs qui en préciseront les modalités.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer cette convention partenariale, tout avenant à intervenir, ainsi que tous actes découlant de son application

N° 2021.12.07 - Règlement Local de Publicité - Révision - Bilan de la concertation et Arrêt de projet
(Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après interventions de MM Ruiz, Coquelet

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

TIRE le bilan de la concertation préalable regardé comme favorable et permettant d'arrêter le projet ;

ARRETE le projet de RLP révisé tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

PREND ACTE que le projet de RLP révisé sera notifié pour avis aux Personnes Publiques Associées et aux Personnes ayant demandé à être consultées, avant l'organisation de l'enquête publique préalablement à l'approbation définitive du RLP ;

SOUMETTRA le projet de RLP révisé pour avis à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

N° 2021.12.08 - OPAH-RU - Approbation de la convention (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après interventions de Mme Saint-André; M Coquelet

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

APPROUVE les termes de la convention de l'OPAH RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain) sur le périmètre Action Cœur de Ville.

Cette OPAH RU repose sur deux leviers d'intervention.

→ Un levier incitatif comprenant :

- un service de conseil et d'accompagnement gratuit des ménages éligibles aux aides de l'ANAH ;
- un accompagnement renforcé des propriétaires bailleurs, investisseurs, syndics... pour les immeubles identifiés comme stratégiques ;
- des aides financières pour l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique des logements ;
- des aides financières pour adapter les logements des personnes âgées et/ou handicapées, anticiper

la perte d'autonomie et favoriser le maintien à domicile ;

- des aides financières complémentaires pour renforcer l'attractivité résidentielle.

→ Un levier coercitif pour débloquer les situations complexes avec :

- une expérimentation du permis de louer sur un périmètre ciblé et stratégique pour la lutte contre l'habitat indigne ;
- la mise en œuvre d'ORI (opérations de restauration immobilière) permettant de contraindre les propriétaires de logements vétustes ou dégradés à réaliser des travaux ;
- la mise en œuvre de procédures permettant l'acquisition d'immeubles stratégiques par la collectivité, lorsque les propriétaires ne sont pas enclins à réaliser des travaux (DUP Loi Vivien / DUP Aménagement).

Les objectifs quantitatifs de la convention l'OPAH RU sont au total de 120 logements :

- réhabilitation/amélioration de 30 logements de propriétaires occupants
- adaptation de 20 logements de propriétaires occupants
- réhabilitation/amélioration de 70 logements de propriétaires bailleurs

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse assure la coordination générale de l'OPAH RU, en relation avec la Ville de Bourg-en-Bresse, l'Etat et le Département de l'Ain :

- animation du dispositif et des instances de projet, notamment du volet lutte contre l'habitat indigne ;
- conduite des prestations externalisées (diagnostic, études de faisabilité, accompagnement des propriétaires, suivi des opérations) ;
- prospection et veille foncière ;
- communication, information et mobilisation des acteurs de la filière habitat.

Concernant le volet animation de l'OPAH RU, il faut noter que le coût de l'animation du dispositif est financé à 50% par l'ANAH (agence nationale de l'habitat).

Le dispositif prévoit en aides aux travaux, financés par l'ANAH, le Département et la Communauté d'Agglomération :

- des aides socles, identiques à ce que la Communauté d'Agglomération porte sur l'ensemble de son territoire dans le cadre de l'OPAH : rénovation énergétique, logement indigne, sécurité et salubrité, autonomie des personnes ;
- des aides complémentaires, adaptées à l'objectif de renouvellement urbain et d'adaptation du parc de logements aux enjeux de centre-ville : prime aux primo-accédants, prime à la sortie de vacance, prime à l'accessibilité des logements, prime à la réfection des parties communes, prime à la création d'ascenseur, prime au loyer intermédiaire.

La convention à intervenir est conclue pour une durée de cinq ans et prend effet à la date de sa signature.

APPROUVE le règlement financier de l'aide de la Ville aux travaux de façade, conditionnée par la réalisation d'autres travaux de rénovation énergétique, soit 25% du montant hors taxes des travaux avec un plafond d'aide de 15 000 € par immeuble.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer ladite convention et tout avenant à la convention ne modifiant pas l'économie générale du dispositif.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

N° 2021.12.09a - Finances - Exercice 2021 - Décision modificative (Rapporteur : Monsieur Thierry DOSCH)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

DECIDE d'opérer les mouvements de crédits tels qu'analysés et développés dans les tableaux annexés à la présente délibération dont les totaux correspondent aux sommes indiquées ci-dessous :

Budget	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Ville	5 000,00 €		0,00 €		5 000,00 €	
Aérodrome	20,00 €				20,00 €	
Parcs de stationnement	19 240,00 €				19 240,00 €	
Lotissements	-100 000,00 €	356 000,00 €	156 000,00 €	-300 000,00 €	56 000,00 €	
Total	-75 740,00 €	380 260,00 €	156 000,00 €	-300 000,00 €	80 260,00 €	

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessous,
ADOpte l'opération de rénovation thermique de la chaîne du froid de l'UPCF
S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
DEMANDE une participation au titre du DSIL 2021
AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à cette demande de subvention :

Sources	Montant	Taux
Ville de BOURG-EN-BRESSE	262 500,00	70,00%
Sous-Total 1	262 500,00	70%
Etat-DSIL	112 500,00	30%
Sous-Total 2	112 500,00	30%
Total H.T	375 000,00	

APPROUVE les termes de la convention d'exécution financière, à intervenir avec la Communauté d'Agglomération concernant le PRU dont les points principaux précisent outre l'affectation du montant aux opérations les modalités de versement soit 250 000 € par an à compter de 2021.
AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer cette convention et le cas échéant tout avenant ou document à intervenir.

BUDGET 2021 - Décision modificative

Décembre 2021

Pour mémoire, le niveau de vote du budget principal ville et des budgets annexes (aérodrome, parcs de stationnement et lotissements) se situe au niveau du chapitre.

L'objet de cette DM est de modifier la dotation initiale des crédits entre chapitres telle qu'elle a été votée au BP 2021 et au Budget Supplémentaire.

Dans ce cadre, cette DM est équilibrée pour chacun des budgets ci-dessous, en dépense et en recette des deux sections pour les montants suivants :

Budget	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Ville	5 000,00 €		0,00 €		5 000,00 €	
Aérodrome	20,00 €				20,00 €	
Parcs de stationnement	19 240,00 €				19 240,00 €	
Lotissements	-100 000,00 €	356 000,00 €	156 000,00 €	-300 000,00 €	56 000,00 €	
Total	-75 740,00 €	380 260,00 €	156 000,00 €	-300 000,00 €	80 260,00 €	

Budget principal

C'est la dernière décision modificative de l'année, elle intègre peu de mouvements.

En section d'investissement, le principal mouvement concerne un transfert d'un chapitre vers un autre (chapitre 26) pour alimenter le compte spécifique des participations en capital dans le cadre de la création de la SEM foncière.

En section de fonctionnement, on retrouve les écritures relatives aux provisions et reprises sur provisions dans le cadre des contentieux (voir délibération) et l'ajustement de la subvention d'équilibre au budget aéroportuaire (voir ci-dessous).

Budget aéroportuaire

La subvention d'équilibre émanant du budget principal est ajustée de + 6,5 K€ pour tenir compte de l'ajustement des recettes à la baisse du fait de la crise sanitaire.

Budget parcs de stationnement

Il s'agit principalement d'une écriture technique de régularisation en dépense et en recette pour 19,3 K€.

Budget lotissements

Le produit de cession des lots ainsi que la dépense de viabilisation des terrains sont ajustés respectivement de + 200 K€ et - 94 K€ compte tenu de l'avancement des chantiers de travaux et de la vente des terrains. Les écritures d'ordre de stock sont en conséquence, également ajustés et l'emprunt d'équilibre prévu au BP 2022 n'a plus lieu d'être (- 294 K€).

N° 2021.12.09b - Finances – Exercice 2021 -Provisions pour risques et charges - Constitution et reprise - Budget Ville (Rapporteur : Monsieur Thierry DOSCH)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

DECIDE :

- de reprendre les provisions constituées dans le cadre des contentieux cités Enedis et GRDF à hauteur de 5 000 €,
- de constituer de nouvelles provisions à hauteur de 7 000 € dans le cadre des contentieux opposant la ville et deux agents municipaux respectivement pour 5 000 € et 2 000 €.
- de constituer sur le budget principal de nouvelles provisions dans le cadre des risques d'irrecevabilité des recettes à hauteur de 88 020,91 € et de reprendre une provision de 57 877,04 € selon la répartition suivante :
 - ♦ 21 752,34 € hors eau et assainissement
 - ♦ 36 124,70 € eau et assainissement uniquement.

PROVISIONS VILLE 2021

Année	TOTAL des restes TTC (hors eau et assainissement)	% provision	TOTAL Provisions
Avant 2015	187 590,43	100,00%	187 590,43
2015	25 556,11	80,00%	20 444,89
2016	86 675,44	60,00%	52 005,26
2017	49 784,97	30,00%	14 935,49
2018	92 456,81	20,00%	18 491,36
2019	358 913,01	10,00%	35 891,30
2020	428 203,35	5,00%	21 410,17
Total	1 229 180,12		350 768,90

Provisions au 31/12/20	Augmentation de la provision	TOTAL Provisions
262 747,99	88 020,91	350 768,90

N° 2021.12.09c - Finances – Exercice 2021 – Produits irrécouvrables – Admission en non-valeur – Budget ville (Rapporteur : Monsieur Thierry DOSCH)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

APPROUVE les états des produits irrécouvrables établis par Monsieur le comptable public et admet en non valeur la somme totale de 42 878,23 €, dont le détail est joint en annexe.

Admission en non valeur – décembre 2021

Créances admises en non valeur

Budget	N° liste	Montant	Motif de présentation
Ville	889480135	677,42	RAR inférieur seuil poursuite
	896930135	1845,39	Personnes disparues
	Sous Total 1	2 522,81 €	
Ville part Eau et Assainissement	889080135	3 312,82	RAR inférieur seuil poursuite
	894480135	11 257,42	Poursuites sans effet
	889490135	127,21	RAR inférieur seuil poursuite
	Sous Total 2	14 697,45 €	
	Total	17 220,26 €	

Créances éteintes

Ville	889480335	10 854,10	Effacement de dettes suite surendettement
	889880135	3 675,52	Clôture insuffisance actif sur redressement et liquidation judiciaire
	Sous Total 1	14 529,62 €	
Ville -Part Eau et Assainissement	889680135	5 839,70	Effacement de dettes suite surendettement
	889690135	3 485,74	Clôture insuffisance actif sur redressement et liquidation judiciaire
	902930135	1 802,91	Effacement de dettes suite surendettement
	Sous Total 2	11 128,35 €	
	Total	25 657,97 €	

Total Général	42 878,23 €
----------------------	--------------------

N° 2021.12.10a - Finances - Budget 2022 - Débat d'Orientations Budgétaires (Rapporteur : Monsieur Thierry DOSCH)

Après interventions de MM le Maire, Reihanian, Ruiz

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

PREND ACTE de la tenue du débat sur les Orientations Générales du Budget 2022, conformément à la loi.

N° 2021.12.10b - Finances - Exercice 2022 - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements avant le vote du budget (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (40 voix), 1 abstention (M RUIZ)

AUTORISE l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 telles que figurant dans le tableau ci-dessous.

	Chapitre	Montants en €
Ville	20 « Immobilisations incorporelles »	200,00 €
	204 « Subventions d'équipements versées »	5 000,00 €
	21 « Immobilisations corporelles »	163 000,00 €
	23 « Immobilisations en cours »	97 000,00 €
	TOTAL	265 200,00 €

	Chapitre	Montants en €
Parcs de stationnement	21 « Immobilisations corporelles »	20 000,00 €
	TOTAL	20 000,00 €

N° 2021.12.10c- Finances - Affectations de subventions 2021, autorisation spéciale pour acomptes 2022 et conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

DECIDE d'attribuer les subventions 2021 figurant dans l'état annexé à la présente délibération.

ACCEPTE pour l'exercice 2022 les propositions d'acomptes sur subventions telles que figurant dans l'état détaillé annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir ainsi que tout document y afférent.

Annexe délibération nouvelles affectations : Décembre

2021

Nature	Fonction	Service	Nom de l'organisme	Nouvelle affectation	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement conditionné	Convention avec l'association	Montant total de convention ou de l'aventant à voter	Montant total de la subvention 2021
6574	213	11	AFIS SILS 01 INSTITUT DE JEUNES SOURDS	8,00 €	Présence aux spectacles « éléphantillages » année scolaire 2020/2021	Démocratie locale-Education-Jeunesse et Politique de la ville	19/01/2021	oui	non		
20421	30	41	ASSOCIATION BRIDGE CLUB DE BOURG EN BRESSE	1 200,00 €	Achat tables de bridge pliantes/tables d'appoint	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	09/12/2021	oui	non		
6574	12	09	ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX SOINS PALLIATIFS	1 500,00 €	Subvention exceptionnelle pour le projet guide	Solidarité et droits humains	07/12/2021	non	non		
6574	12	09	ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES	500,00 €	Réalisation de l'activité	Solidarité et droits humains	07/12/2021	non	non		
6574	415	15	BADMINTON CLUB DE BOURG EN BRESSE CEYZERIAT	500,00 €	Subvention exceptionnelle : participation aux frais engendrés pour l'organisation du tournoi National fr badminton	Sports	06/12/2021	non	non		
20422	94	37	BOULANGERIE DE LA PREF	8 000,00 €	FISAC 2019 - Aide directe	Comité d'altribution	15/10/2021	oui	non		
6574	415	15	BOURG BOXING CLUB	76,00 €	Liaison école club	Sports	06/12/2021	non	non		
6574	415	15	BOURG SUD	1 098,00 €	Liaison école club	Sports	06/12/2021	non	non		
20421	30	41	CAMERA CLUB BRESSAN	1 000,00 €	ACHAT CAMERA	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	09/12/2021	oui	non		
657362	520	6	CCAS BOURG EN BRESSE	369 815,76 €	Subvention Ville - CCAS Mise à disposition de personnel	Solidarité et droits humains	07/12/2021	non	non		
6574	415	15	CERCLE D ECHECS BRESSAN	500,00 €	Subvention exceptionnelle : participation aux frais engendrés pour l'organisation du tournoi rapide d'automne	Sports	06/12/2021	non	non		
6574	415	15	CLUB DE NATATION DE BOURG	4 929,00 €	Liaison école club	Sports	06/12/2021	non	oui	4 929,00 €	39 014,00 €
6574	415	15	COMITE DEPT OLYMPIQUE SPORTIF AIN	6 338,00 €	Ajustement aide au paiement des salaires de l'agent de liaison	Sports	06/12/2021	non	oui	6 816,00 €	27 816,00 €
6574	415	15	COMITE DEPT OLYMPIQUE SPORTIF AIN	478,00 €	Ajustement aide aux frais administratifs de l'agent de liaison	Sports	06/12/2021	non	oui	6 816,00 €	27 816,00 €
20421	30	41	COMPAGNIE ARTPHONEME	500,00 €	Achat d'un vidéo-projecteur	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	09/12/2021	oui	oui	1 350,00 €	27 350,00 €

20421	30	41	COMPAGNIE ARTPHONEME	850,00 €	Achat d'un projecteur LED	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	09/12/2021	oui	oui	1 350,00 €	27 350,00 €
6574	415	15	COMPAGNIE DE TIR A L ARC DE BOURG EN BRESSE	245,00 €	Subvention exceptionnelle : participation à un stage de perfectionnement des archers	Sports	06/12/2021	non	non		
6574	415	15	COMPAGNIE DE TIR A L ARC DE BOURG EN BRESSE	150,00 €	Organisation concours qualificatif championnat de France	Sports	06/12/2021	non	non		
20421	30	41	COMPAGNIE DU FRUIT DU CHENE	250,00 €	Achat table de mixage/mélangeur numérique 18 canaux	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	09/12/2021	oui	non		
20422	94	37	CYCLES BERNIER	5 277,38 €	FISAC 2019 - Aide directe	Comité d'attribution	15/10/2021	oui	non		
65733	522	54	DEPARTEMENT AIN	94 598,65 €	SUB Prévention spécialisée 2021	Convention du 06/05/2021	06/05/2021	oui	oui	94 598,65 €	94 598,65 €
20422	94	37	DESTINATION BOURG EN BRESSE	4 515,27 €	FISAC 2019 - Aide directe	Comité d'attribution	15/10/2021	oui	non		
20421	30	41	DIESELLE COMPAGNIE LA	200,00 €	Achat micros casques	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	09/12/2021	oui	non		
6574	415	15	DOJO BOURGIEN	643,00 €	Liaison école club	Sports	06/12/2021	non	non		
6574	415	15	ECOLE DE CYCLISME DE BOURG EN BRESSE	500,00 €	Subvention exceptionnelle : organisation d'une course de cycle-cross	Sports	06/12/2021	non	non		
6574	415	15	ENTENTE ATHLETIQUE BRESSAINE	379,00 €	Liaison école club	Sports	06/12/2021	non	oui	379,00 €	33 697,00 €
20422	94	37	EURL LE PALIO	8 000,00 €	FISAC 2019 - Aide directe	Comité d'attribution	05/11/2021	oui	non		
6574	415	15	FOOTBALL BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 ASSOCIATION	1 000,00 €	Subvention exceptionnelle : participation aux frais engagés pour la journée sportive et événementielle	Sports	06/12/2021	non	oui	1 000,00 €	43 815,00 €
20421	30	41	GROUPE NUITS	300,00 €	Achat enceinte portable/enceinte système HF	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	09/12/2021	oui	non		
20421	30	41	HARMONIE DE LA VILLE DE BOURG EN BRESSE	500,00 €	Achat instruments	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	09/12/2021	oui	non		
6574	415	15	JEUNESSE LAIQUE	800,00 €	Subvention exceptionnelle : participation aux frais engagés pour l'organisation de la compétition -championnat Régional des Individuelles- Section gymnastique rythmique	Sports	06/12/2021	non	oui	800,00 €	47 650,00 €

20421	30	41	L IMAGINERIE	500,00 €	Achat matériel photos et son	Culture-Relations Internationales-Commerce et Animation de la ville	09/12/2021	oui	non		
20421	30	41	LA LUNE A L ENVERS	600,00 €	Achat tapisserie de dans/matériels son et lumière	Culture-Relations Internationales-Commerce et Animation de la ville	09/12/2021	oui	non		
20422	94	37	L'ECOUTEUR	3 515,29 €	FISAC 2019 - Aide directe	Comité d'attribution	15/10/2021	oui	non		
6574	20	11	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	2 850,00 €	Printemps des écritures	Démocratie locale-Education- Jeunesse et Politique de la ville	07/12/2021	oui	oui	2 850,00 €	273 514,90 €
6574	213	11	OGEC BOURG BRESSE JEANNE D ARC	60,00 €	Présence aux spectacles «éléphantillages » année scolaire 2020/2021	Démocratie locale-Education- Jeunesse et Politique de la ville	19/01/2021	oui	non		
20422	823	18	OGEC COLLEGE ST JOSEPH	2 179,50 €	Création d'une mini forêt urbaine	Transition écologique- Alimentation durable- Urbanisme Déplacements- Patrimoine et Energies	09/12/2021	oui	non		
6574	213	11	OGEC SAINTE MARIE	98,00 €	Présence aux spectacles «éléphantillages » année scolaire 2020/2021	Démocratie locale-Education- Jeunesse et Politique de la ville	19/01/2021	oui	non		
6574	415	15	OLYMPIQUE ST DENIS LES BOURG	169,00 €	Liaison école club	Sports	06/12/2021	non	non		
6574	415	15	PETANQUE BURGIENNE	500,00 €	Subvention exceptionnelle : participation aux frais engendrés pour l'organisation de la journée "le prix de la Villa"	Sports	06/12/2021	non	non		
20421	30	41	REVE DE LUNE	600,00 €	Achat bulle gonflable pour la scénographie	Culture-Relations Internationales-Commerce et Animation de la ville	09/12/2021	oui	non		
20422	94	37	RYDAN SARL	2 383,72 €	FISAC 2019 - Aide directe	Comité d'attribution	15/10/2021	oui	non		
6574	415	15	SAINTE DENIS DOJO	81,00 €	Liaison école club	Sports	06/12/2021	non	non		
6574	415	15	SOCIETE D EQUITATION BRESSANE	4 500,00 €	Subvention exceptionnelle pour le soutien à l'action de développement et de promotion du Club	Sports	06/12/2021	non	oui	6 286,00 €	57 136,00 €
6574	415	15	SOCIETE D EQUITATION BRESSANE	287,00 €	Ajustement des salaires	Sports	06/12/2021	non	oui	6 286,00 €	57 136,00 €
6574	415	15	SOCIETE D EQUITATION BRESSANE	1 499,00 €	Ajustement versement des locations du Centre Hippique	Sports	06/12/2021	non	oui	6 286,00 €	57 136,00 €
6574	415	15	VIOLETTES BRESSANES LES	150,00 €	Subvention exceptionnelle : parrainage de match	Sports	06/12/2021	non	non		
			Total	534 623,57 €							

Annexe délibération modification d'affectations : Décembre

2021

Nature	Fonction	Service	Nom de l'organisme subventionné	Affectation initiale	Modification de l'affectation	Reste affecté	Objet de l'affectation initiale	Objet de la modification	Commission spécialisée	Versement conditionné	Convention avec l'association	Montant total de la convention ou de l'avenant à voter	Montant total de la subvention 2021
657362	520	06	CCAS BOURG EN BRESSE	102 500,00 € -	28 500,00 €	74 000,00 €	subvention aide à la mobilité ccas	Ré-évaluation des dépenses	Solidarité et Droits humains	non	non		
657362	520	06	CCAS BOURG EN BRESSE	100 000,00 € -	5 000,00 €	95 000,00 €	subvention équilibre	Diminution des crédits pour remboursement frais RH du poste adulte relais	Solidarité et Droits humains	non	non		
6574	415	15	DANCY CLUB DE BOURG EN BRESSE	800,00 € -	800,00 €	- €	Manifestation accordée : grand championnat régional	Annulation manifestation	Sports	oui	non		
6574	415	15	ECOLE DE CYCLISME DE BOURG EN BRESSE	500,00 € -	500,00 €	- €	Manifestation accordée : grand prix de Bourg en Bresse	Annulation manifestation	Sports	oui	non		
6574	33	41	MAISON DES JEUNESSE ET DE LA CULTURE	4 000,00 € -	1 235,10 €	2 764,90 €	Projet "Printemps de Bourg"	Montant du projet inférieur à l'estimation	Culture-Relations internationales- Commerce et Animation de la ville	oui	oui	1 614,90 €	273 514,90 €
6574	213	11	OFFICE CENTRAL COOP ECOLE AIN	19 250,00 €	750,00 €	20 000,00 €	Projets de départs en classes transplaniées	Inscription d'une classe transplaniée supplémentaire	Démocratie locale-Education- Jeunesse et Politique de la ville	oui	oui	750,00 €	42 600,00 €
6574	415	15	RACING CLUB CHEMINOTS BRESSANS	300,00 € -	300,00 €	- €	Aide exceptionnelle : 90 ans du club	Annulation manifestation	Sports	oui	non		
Total				-	35 585,10 €	191 764,90 €							

Nature	Fonction	Service	Nom de l'organisme	Nouvelle affectation	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement conditionné	Convention avec l'association	Montant total de convention ou de l'avant à voter	Montant total de la subvention 2022
6574	025	65	AGLCA	148 313,00 €	Participation mise à disposition locaux associatifs-1er verst	Démocratie locale-Education-Jeunesse et Politique de la ville	07/12/2021	oui	oui	148 313,00 €	567 689,00 €
6574	523	06	ASS USAGERS CENTRE SOCIAL REYSSOUZE	15 500,00 €	Acompte pour règlement charges de personnel	Solidarité et droits humains	07/12/2021	non	oui	15 500,00 €	62 000,00 €
657362	520	06	CCAS BOURG EN BRESSE	20 000,00 €	Portage de repas-Acompte	Solidarité et droits humains	07/12/2021	non	non	20 000,00 €	20 000,00 €
657362	520	06	CCAS BOURG EN BRESSE	160 000,00 €	Aide à la mobilité-Acompte	Solidarité et droits humains	07/12/2021	non	non	160 000,00 €	160 000,00 €
6574	415	15	CLUB DE NATATION DE BOURG EN BRESSE	10 000,00 €	Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	06/12/2021	non	oui	10 000,00 €	10 000,00 €
6574	415	15	JEUNESSE LAIQUE	15 000,00 €	Acompte pour la continuité des activités-Section Basket amateurs	Sports	06/12/2021	non	oui	15 000,00 €	15 000,00 €
6574	523	6	PLATEAU LE	16 750,00 €	Acompte pour règlement charges de personnel	Solidarité et droits humains	07/12/2021	non	oui	16 750,00 €	67 000,00 €
6574	415	15	UNION SPORTIVE BRESSANE PAYS AIN ASSOCIATION (CLUB AMATEUR)	14 000,00 €	Acompte pour la continuité des activités et des missions d'intérêt général	Sports	06/12/2021	non	oui	14 000,00 €	14 000,00 €
Total des affectations				399 563,00 €							

N° 2021.12.11 - SPL OSER - Rapport annuel (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

PREND ACTE du rapport annuel 2020 de la SPL OSER.

N° 2021.12.12 - Convention de Coopération des polices municipales des communes de Péronnas, Saint-Denis les Bourg, Viriat et Bourg-en-Bresse (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après interventions de MM Ruiz, Reihanian

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

APPROUVE les termes de la convention à intervenir sur la possibilité pour les policiers municipaux de chaque commune d'intervenir indifféremment sur le territoire des autres communes signataires.

Ce dispositif s'inscrit notamment dans la cohérence territoriale du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance et de la zone de compétence de la Police Nationale. Cela permettra ainsi de renforcer la sécurité sur demande de l'autorité territoriale compétente :

- Pour des besoins de formation et d'encadrement fonctionnel et opérationnel de l'ensemble des agents de Police Municipale des quatre communes
- A l'occasion des manifestations sportives et culturelles.
- A l'occasion d'opérations spécifiques telles que des opérations de prévention routière, de surveillance de voie publique notamment aux abords des établissements scolaires, des dessertes scolaires, des parties communes de logements à habitat collectif ou sur des lieux particuliers identifiés lors des cellules de veille du CISPD.
- De porter assistance à un agent en poste sur une autre commune membre dans le cadre d'une intervention urgente ou effectuer toute autre mission programmée nécessitant l'intervention de plusieurs agents de Police Municipale sur une commune, avec l'accord du Maire de la commune d'origine.
- Dans le cadre d'une continuité d'action pour des faits contraventionnels, délictuels ou criminels, survenus sur une commune, les agents de police municipale de cette commune pourront se déplacer sur le territoire des autres communes membres, en vue de relever les infractions constatées sur sa commune d'origine ou d'en appréhender l'auteur.
- A l'occasion d'une réquisition de la Police Nationale pour les assister sur une intervention.
- Lors des liaisons administratives inter communes, pour la sécurisation des services publics ou pour des transports d'individus au centre hospitalier dans le cadre de procédures judiciaires.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer ces conventions, les avenants éventuels à intervenir, et tous actes et conventions en découlant.

N° 2021.12.13 - Centres sociaux et Halte-garderie - Transfert de gestion des équipements de la CAF - Contrat d'engagements réciproques entre la Ville - le Centre Communal d'actions sociales et la Caisse d'allocations familiales (Rapporteur : Madame Nadia OULED SALEM)

Après interventions de MM le Maire, Ruiz

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

APPROUVE les termes du Contrat d'engagements réciproques pour le transfert de gestion d'équipements entre la Ville, le Centre communal d'actions sociales et la Caf, dont les points principaux sont les suivants :

- la préservation des structures Centres sociaux existantes
- le pilotage et la gestion du dispositif Centres sociaux par le CCAS,
- un calendrier échelonné de transferts,
- une durée contractualisée de 5 ans, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.
- une contribution globale finale à parité (50%) de la Ville et la Caf.
- la participation des habitants au sein des structures,

- la préservation de l'offre petite enfance par la reprise de la halte garderie des Venues par la Ville

AUTORISE le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention ainsi que tous documents ou avenants aux documents existants pour permettre la mise en œuvre de ces transferts notamment avec la Caf les conventions de financement spécifiques en remplacement de la convention initiale de 2012.

PRECISE qu'une convention relative aux modalités de remboursement des frais de fonctionnement entre la Ville et le CCAS sera signée dans le cadre de la convention-cadre de mutualisation existante avec le CCAS.

Impacts financiers

En investissement

Les besoins en matériels (informatique notamment), ainsi que les travaux potentiels, feront l'objet d'évaluations au fur et à mesure des perspectives d'organisation.

En fonctionnement

Le mécanisme de financement du transfert s'inscrit dans le cadre négocié de la neutralité budgétaire pour la Ville, et se traduira par le schéma de contribution suivant :

- augmentation de la masse salariale : . mise en place d'un pôle de gestion au CCAS (2022)
. équipes des centres sociaux (2022-2023)
- fin de la subvention (convention co-financement) versée à la Caf (2023)
- subvention versées par la Caf : . bonus contrat enfance jeunesse (dès 2022)
. prestations de services et actions sociales

Les crédits correspondants seront inscrits au budget à partir de l'exercice 2022 et exercices suivants.

N° 2021.12.14 - PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des emplois (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

DECIDE de procéder aux modifications suivantes :

- suppression d'1 emploi d'animateur principal 1ère classe à temps complet,
- création d'1 emploi de rédacteur principal 1ère classe à temps complet,

- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet,

- suppression de 2 emplois d'auxiliaire de puériculture principal 1ère classe à temps complet,
- création de 2 emplois d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps complet,

- suppression d'1 emploi d'assistant de conservation principal 2ème classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'assistant de conservation à temps complet,

- suppression d'1 emploi d'ETAPS principal 2ème classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'ETAPS à temps complet,

- suppression d'un emploi contractuel de chargé d'études mobilité à temps complet,
- création d'un emploi d'ingénieur territorial à temps complet

Dans le cadre de la reprise des centres sociaux à compter du 1er janvier 2022, création des emplois suivants afin d'en assurer la gestion :

- 2 emplois d'attaché territorial à temps complet
- 2 emplois d'adjoint administratif à temps complet
- 1 emploi d'animateur territorial à temps complet

N° 2021.12.15 - Frais de Mission des Elus - Mandat spécial (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

ATTRIBUE la qualification de mandat spécial au déplacement des élus suivants :

ELUS	DATE	LIEUX	ORGANISME & OBJET	MONTANT DES FRAIS ENGAGES PAR L'ELU
Mme Françoise COURTINE	07/09/21	PARIS	Rencontre nationale Action Coeur de Ville	SNCF : 116,00 € TOTAL : 116,00 €
Mme Charline LIOTIER	30/09/21 au 01/10/21	HELSINKI (FINLANDE)	Villes de France	SNCF : 126,60 € REPAS : 15,25 € TOTAL : 141,85 €
M. Thierry DOSCH	06/10/21 au 08/10/21	ANTIBES	Les assises de l'AFIGESE 2021	KM : 201,28 € PARKIING : 5,00 € PEAGE : 104,10 € REPAS : 30,50 € TOTAL : 340,88 €
Mme Charline LIOTIER	19/11/21	LYON	Conseil d'Administration SPL OSER	SNCF : 17,80 € REPAS : 15,25 € TOTAL : 33,05 €

N° 2021.12.16 - Télétransmission des actes au contrôle de légalité - Avenant n°3 à la convention avec la Préfecture (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'avenant n°3 à intervenir avec la Préfecture de l'Ain et portant sur le changement de dispositif homologué pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité, la Ville décidant d'utiliser le dispositif de la société SRCL.

N° 2021.12.17 - Actes de gestion accomplis par le Maire et les Adjointes au Maire en vertu de la délibération n°5 du 23 Mai 2020 (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

PREND ACTE des actes de gestion ci-après qui ont été accomplis par le Maire et les Adjointes habilités pour la période du 4 Septembre au 3 Décembre 2021 ainsi que ceux accomplis précédemment à cette période et n'ayant pas pu être présentés lors de la séance précédente.

TARIFS

- Décision n°271 Organisation du banquet de fin d'année des retraités, le prix du repas pour les conjoints n'ayant pas l'âge requis (71 ans) est fixé à 25 € par personne.

CULTURE ANIMATIONS ET LOISIRS

- Acte d'engagement avec Mme Marie-Hélène Espel-Vaucheret pour 3 ateliers les 9 octobre, 6 novembre et 11 décembre 2021 à la médiathèque Vailland pour un montant de 120,00 €.
- Acte d'engagement avec Mme Marie-Pierre Jaury Benabent pour une rencontre le 20 Novembre 2021 à la médiathèque Césaire pour un montant de 150,00 €
- Contrat avec FFA pour des spectacles le 27 Octobre 2021 aux Médiathèques Césaire et

Vailland pour un montant de 150,00 €

- Contrat avec Swank Film pour un spectacle le 28 Octobre 2021 à la médiathèque Césaire pour un montant de 174,08 €
- Contrat avec Swank Film pour deux spectacles les 22 et 29 Décembre 2021 aux médiathèques Césaire et Vailland pour un montant de 330,00 €
- Contrat avec M. Hervé BACQUET pour la conception d'un film sur la période d'Octobre à Novembre 2021 au Musée Royal de Brou pour un montant de 1 000,00 €
- Contrat de prêt d'oeuvres avec Gaelle FORAY du 27 Novembre 2021 au 20 Février 2022 à l'Hôtel Marron de Meillonas pour un montant de 1 560,00 €
- Contrat de prêt d'oeuvres avec Jean-Xavier RENAUD du 27 Novembre 2021 au 20 Février 2022 à l'Hôtel Marron de Meillonas pour un montant de 1 560,00 €
- Contrat de prêt d'oeuvres avec Marc DESGRANCHAMPS du 27 Novembre 2021 au 20 Février 2022 à l'Hôtel Marron de Meillonas pour un montant de 1 560,00 €
- Contrat de prêt d'oeuvres avec Galerie LELONG du 27 Novembre 2021 au 20 Février 2022 à l'Hôtel Marron de Meillonas à titre gratuit.
- Contrat de prêt d'oeuvres avec Erik Verhagen du 27 Novembre 2021 au 20 Février 2022 à l'Hôtel Marron de Meillonas à titre gratuit.
- Convention avec la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse et l'Association des Amis de l'Orgue et la Paroisse Notre-Dame pour l'utilisation de l'orgue pour la période 2021/2022 à titre gratuit
- Convention avec Université Inter Ages pour la mise à disposition de locaux à l'Hôtel Marron de Meillonas pour la période de 2022 à 2026 pour un montant de 17 500,00 €

DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE

- Le Cabinet ITINERAIRES AVOCATS a effectué diverses prestations (mémoire en défense n°2) dans le cadre d'un recours déposé par un Conseiller Municipal contre les fonctions d'un des Adjoints au Maire pour un montant de 2 880,00 € TTC – décision du 8 Septembre 2021
- Dépôt d'un mémoire en défense le 24 septembre 2021 devant le Tribunal Administratif de Lyon dans le cadre d'un recours introduit par M CHALKHA contre une opposition à déclaration préalable.
- Le Cabinet ADALTYS a effectué diverses prestations (mémoire en défense n°3 et représentation à l'audience) dans le cadre d'un recours déposé par un Conseiller Municipal contre le règlement intérieur pour un montant de 1 119,60 € TTC – décision du 15 octobre 2021

CONVENTION D'OCCUPATION/MISE A DISPOSITION

- Convention de mise à disposition de locaux avec l'Association La Ferme à Jazz de Juillet 2021 à Juillet 2025 pour un montant de 8 000,00 €
- Avenant à la convention du 16 Janvier 2017 avec l'Association la Truffe et les Oreilles pour la mise à disposition de locaux (Maison Jean-Marie Verne) pour la période Janvier 2022 à Août 2022 à titre gratuit.
- Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du 17 Septembre 2018 entre la Ville de Bourg en Bresse et l'AFPA pour des bâtiments
- Convention d'occupation précaire avec un Agent pour un appartement situé 4 rue Bara (Groupe scolaire Lazare Carnot) à compter du 1er octobre 2021 pour un montant mensuel de 388 €
- Convention d'occupation du domaine public avec la Société Orange pour l'implantation d'une antenne de téléphonie sur le secteur des Belouses pour 9 ans.
- Bail – (Foyer logement de personnes âgées – Jean Bollard) signé avec un preneur pour un montant de 311,92 € par mois.
- Bail – (Foyer logement de personnes âgées – Jean Bollard) signé avec un preneur pour un montant de 311,92 € par mois.
- Bail – (Foyer logement de personnes âgées – Jean Bollard) signé avec un preneur pour un montant de 311,92 € par mois.

- Convention de mise à disposition par Bourg Habitat d'un terrain au profit du Département et de la Ville pour la pose d'une centrale de traitement d'air pour une durée de 12 ans à titre gratuit.
- Convention de mise à disposition d'équipement sportif municipal au Stade Robert Ardito à l'Association S.A.B pour une durée de 1 an et à titre gratuit.
- Convention de mise à disposition d'équipements sportifs municipaux avec le Lycée Marcelle Pardé (COSEC Favier et Quinet) pour la saison 2021-2022 à titre gratuit
- Convention de mise à disposition d'équipements municipaux avec l'Association Entente Athlétique Bressane (E.A.B) à a Chagne pour une durée de un an et à titre gratuit
- Convention de mise à disposition de locaux administratifs (Ecole Primaire des Arbelles) avec l'Association OMS pour une durée de 6 ans à titre gratuit
- Convention avec l'Association Vaincre la Mucovisidose pour l'organisation d'une manifestation « la Virade de l'espoir » au parc de loisirs à Bouvent le 25 Septembre 2021 à titre gratuit
- Convention avec l'Association EC Bourg-en-Bresse pour l'organisation d'une manifestation « Cyclo Cross de Bouvent » au parc de loisirs de Bouvent le 10 Octobre 2021 à titre gratuit
- Convention avec l'Association Sportive du Collège Yvon Morandat pour l'organisation d'une manifestation « contre la montre de Bouvent au parc de loisirs de Bouvent le 16 Octobre 2021 à titre gratuit
- Convention de mise à disposition avec l'Association Entente Athlétique Bressane (E.A.B.) pour une manifestation « Octobre Rose » le 24 Octobre 2021 au parc de loisirs de Bouvent à titre gratuit

LOCATION DE SALLES

- Contrat avec M JOGUET les 21 et 27 Mai 2021 pour un montant de 154,17 €
- Contrat avec ART CITE les 25 Juin et 1er Juillet 2021 pour un montant de 208,33 €
- Contrat avec M GIMENEZ les 3 et 4 Juillet 2021 pour un montant de 76,66 €
- Contrat avec MIFE DE L'AIN les 7 et 9 Juillet 2021 pour un montant de 150,00 €
- Contrat avec ART CITE les 9 et 15 Juillet 2021 pour un montant de 208,33 €
- Contrat avec FONCIA le 22 Juillet 2021 pour un montant de 109,17 €
- Contrat avec MBPI le 29 Juillet 2021 pour un montant de 109,17 €
- Contrat avec PHOTO CLUB BRESSAN les 8 et 14 octobre 2021 pour un montant de 208,33 €
- Contrat avec MIFE DE L'AIN le 3 Novembre 2021 pour un montant de 88,34 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Après de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le complément de diagnostic portant sur les façades suite à l'étude globale de restauration des intérieurs et des décors peints et de diagnostic de l'état des couvertures de l'église Notre-Dame à Bourg-en-Bresse pour un montant de 5 900,00 €

VENTE DE CONCESSIONS FUNERAIRES

Pour une durée de 15 ans

• PIDANCIER/CRIBEL	225,00 €	PIDANCIER/MELLARD	225,00 €
• JULIEN Marc	140,00 €	CHANEL Pascaline	225,00 €
• GBLA Zahi	140,00 €	EL MAJDI Abdelghani	225,00 €
• POBEL Simone	140,00 €	MOREL Françoise	140,00 €
• BUIS Martine	140,00 €	HADAD SERROUKH	225,00 €
• THEZIER Franck	225,00 €	HERVE Marie-Noëlle	225,00 €
• SOUBRIER Léontine	225,00 €	BARETTA Philippe	139,00 €
• BOZONNET Jean-Pierre	142,00 €	BENOIT Jean-Marc	225,00 €
• PONCET Françoise	225,00 €	Communauté Emmaus	139,00 €
• IMBODEN Monique	225,00 €	TERRIER Bernard	579,00 €
• PUITIN Marie-Thérèse	225,00 €	DUHEM Claude	579,00 €
• BLANC Denise	225,00 €		

Pour une durée de 30 ans

• BOZONNET Jean-Pierre	753,00 €	DA CRUZ SANTOS Gil	390,00 €
• GINET Elodie	753,00 €	MESTRIES Jérôme	390,00 €
• LOUFTI Halima	390,00 €	JOURLIN Yves	390,00 €
• COCCONI Christiane	390,00 €	VITTE Arnaud	390,00 €
• ETCHEBARNE Martine	390,00 €	ARDITO Andrée	390,00 €
• LAHOUIRI Cherki	390,00 €	VERNE Brigitte	390,00 €
• GIROUD Noëlle	390,00 €		

Pour une durée de 50 ans

• PRUDHOMME Pierre	755,00 €	EL ATTAFI Noura	755,00 €
• DUFOUR Jean-François	755,00 €		

MARCHES PUBLICS

MARCHÉS à PROCÉDURE ADAPTÉE - Inférieurs à 40 000 € HT

SERVICES

TRANSPORT DE PERSONNES ÂGÉES POUR SE RENDRE À DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Titulaire : Ain Domicile Services 1133 avenue de Lyon 01960 PERONNAS

Marché 21/128 notifié le 14/06/2021

Montant du marché : maximum : 7 727,00 € HT/an durée du marché 1 an renouvelable 2 fois

MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE GYMNASSE VOISIN

Titulaire : BUREAU ALPES CONTROLE - 261 RUE DE SCHUTTERWALD - 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Marché 21/129 notifié le 18/10/2021

Montant du marché : 3 100 € HT

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE – MISE EN ACCESSIBILITE/SECURITE DU GYMNASSE VOISIN

Titulaire : CUCCHIA mandataire du groupement avec AIN'GENIERIE et IBEQA – 689 route Petite Belle Vavre – 01340 FOISSIA

Marché 21/134 notifié le 22/09/2021

Montant du marché : 25 100 € HT

MISSION DE CSPS DEMOLITION DU BATIMENT AVENUE ALPHONSE BAUDIN

Titulaire : APAVE SUD EUROPE 515 CHEMIN DU PETIT PLAN 01250 SAINT JUST

Marché 21/130 notifié le 14/10/2021

Montant du marché : 1 140 € HT

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE – REAMENAGEMENT DE LA RUE DE LA REPUBLIQUE

Titulaire : infrapolis - 6 rue Pierre Joseph Martin- 69600 OULLINS

Marché 21/137 notifié le 24/09/2021

Montant du marché : 25 620 € HT

MISSION DE CSPS RENOVATION URBAINE PONT DES CHEVRES

Titulaire : BECS - 18 avenue du Général de Gaulle - 69370 SAINT DIDIERAU MONT D OR

Marché 21/141 notifié le 17/11/2021

Montant du marché : 4 671 € HT

MISSION DE CSPS REAMENAGEMENT PONT DE LYON

Titulaire : BECS - 18 avenue du Général de Gaulle - 69370 SAINT DIDIERAU MONT D OR

Marché 21/142 notifié le 08/11/2021

Montant du marché : 9 546€ HT

FOURNITURES

FOURNITURE DE LIVRES D'ART SPECIALISES EN LANGUES FRANCAISE OU ETRANGERES

Titulaire : GALERIE MICHEL DESCOURS – 44 rue Auguste Comte – 69002 LYON

Marché 21/122 notifié le 31/05/2021

Montant du marché : MINI 1 000 € ht/ an et maxi 3 500 € HT/ an – durée du marché : 4 ans

TRAVAUX

DÉCONSTRUCTION – RECONSTRUCTION D'UN ESCALIER ET MISE EN ACCESSIBILITÉ PMR DES SANITAIRES DU CCAS DU BASTION.

Lot 03 : plâtrerie peinture menuiserie carrelage ITE

Titulaire : BONGLET 1840 route de Besancon 39000 LONS LE SAUNIER

Marché 21/125 notifié le 09/11/2021

Montant du marché : 31 927,08 € HT

TRAVAUX DE DÉMOLITION DE 2 MAISONS D'HABITATION - 1 ET 2 RUE DES CRÊTS À BOURG-EN-BRESSE

Lot 03 : Traitement des mitoyens

Titulaire : BONNET SARL - 88 chemin de la Garenne - 01960 PERONNAS

Marché 21/140 notifié le 18/11/2021

Montant du marché : 17 465 € HT

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE - DE 40 000 € HT À 90 000 € HT

SERVICES

FOURNITURE DE L'APPLICATION AXIGAP NÉCESSAIRE À L'EXPLOITATION DES PARKINGS PAYANTS ET HÉBERGEMENT DE L'APPLICATION

Titulaire : AXIOME CONCEPT - 06370 MOUANS SARTOUX

Marché 21/121 notifié le 30/09/2021

Montant du marché : 17 640 € HT/ an – durée du marché : 4 ans

TRAVAUX

TRAVAUX DE DÉMOLITION DE 2 MAISONS D'HABITATION - 1 ET 2 RUE DES CRÊTS À BOURG-EN-BRESSE

LOT 01 : DÉSAMANTAGE – DÉPLOMBAGE

Titulaire : JUILLARD ENVIRONNEMENT - 435 chemin de la Zone Artisanale de Domagne -01250

CEYZERIAT

Marché 21/138 notifié le 23/11/2021

Montant du marché : 9 210 € HT

Lot 02 : Déconstruction

Titulaire : D.D.T.S.L. - 475 RTE DE TREVOUX - 01000 SAINT-DENIS-LES-BOURG

Marché 21/139 notifié le 23/11/2021

Montant du marché : 24 845 € HT

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE SUPERIEURS A 90 000 € HT

TRAVAUX

DÉSAMANTAGE, DÉCONSTRUCTION ET DÉMOLITION IMMEUBLE ANGLE AVENUE ALPHONE BAUDIN.

Titulaire : A D Arnaud DEMOLITION -370 RUE ALBERT CAMUS - 42350 LA TALAUDIÈRE

marché 21/127 notifié le 19/10/2021
Montant du marché : 98 400 € HT

SERVICES

FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE

Titulaire : ain auto assistance – 1147 route de Marboz – 01140 VIRIAT

marché 21/120 notifié le 30/09/2021

Montant du marché : maxi 45 000 € HT/ an – durée du marché : 3 ans

Services de transport des œuvres présentées dans le cadre de l'exposition « Amour, guerre et beauté, Des ducs de Bourgogne aux Habsbourg » « Uitbundig Verleden.De Bourgondiërs door Romantische ogen. »

Titulaire : LP ART – 274 rue de Rosny – 93100 MONTREUIL

marché 21/119 notifié le 24/09/2021

Montant du marché : maxi 200 000 € HT/ an – FIN du marché : 26/12/2022

IMPRESSION DU MAGAZINE « C'EST A BOURG » et de son supplément événementiel « B'EN'B »

Titulaire : COMIMPRESS ZA MACON EST 01750 REPLONGES

marché 21/124 notifié le 14/10/2021

Montant du marché : minimum 25 000 €/ an maximum 65 000 € HT/ an – durée du marché : 3 ans

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RECONFIGURATION DE L'ALLÉE DE CHALLES.

Titulaire : BIGBANG – mandataire du GROUPEMENT AVEC VDI/HTV ET RIPARIA - 114 Grande rue de la Guillotière

69007 LYON

marché 21/126 notifié le 14/10/2021

Montant du marché : 140 037,50 €

PRESTATION DE NETTOYAGE DES VITRES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE.

Titulaire : DHN NETTOYAGE - 6 rue du Mont Guillaume -38780 OYTIER SAINT TOBLAS

marché 21/131 notifié le 26/10/2021

Montant du marché : minimum 30 000 €/ an maximum 55 000 € HT/ an – durée du marché : 3 ans

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE STADE DE LA CHAGNE CONSTRUCTION DE VESTIAIRES À DESTINATION DES JOUEURS DE FOOTBALL ET RUGBY

Titulaire : AC3 CROPIER – mandataire du GROUPEMENT AVEC ICT/CHAPUIS et Les architectes du paysage - 22 BD VOLTAIRE - 01000 BOURG-EN-BRESSE

marché 21/132 notifié le 02/11/2021

Montant du marché : 157 225,00 euros HT

MARCHE SUBSEQUENT N°2 A L'ACCORD-CADRE : MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU SECTEUR « PONT DE LYON » - PRESTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES MISSIONS PRO À AOR INCLUANT OPC

Titulaire : INGEROP – mandataire du GROUPEMENT AVEC HORS CHAMPS ET INFRATECH – 30 avenue Général Leclerc – 38200 VIENNE

marché 21/123 notifié le 06/10/2021

Montant du marché : 167 149,70 euros HT

MARCHE SUBSÉQUENT N° 3 À L'ACCORD-CADRE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT BOUVENT-CURTAFRAY

Titulaire : JD BE - 83 RUE DE DOLE - 25000 BESANCON

marché 21/133 notifié le 27/09/2021

Montant du marché : 75 600 euros HT

APPEL D'OFFRES

SERVICES

RÉALISATION DE DIAGNOSTICS AMIANTE, PLOMB ET HAP AVANT TRAVAUX OU DÉMOLITION

Lot 1 : Diagnostic amiante, HAP et plomb pour les travaux de voirie

Titulaires : multi attributaires : ATEMAC - 84 AV DE LA PROSPECTIVE 18000 BOURGES

AC ENVIRONNEMENT -64 RUE CLEMENT ADER -42153 RIORGES

ATYLES -6 RUE DE L'ABBAYE -69440 MORNANT

marché 21/135 notifié le 16/11/2021

Montant du marché : minimum : sans - maximum 40 000 € HT/ an – durée du marché : 4 ans

Lot 2 : Diagnostic amiante et plomb avant travaux ou démolition

Titulaire : AC ENVIRONNEMENT -64 RUE CLEMENT ADER -42153 RIORGES

marché 21/136 notifié le 16/11/2021

Montant du marché : minimum 5 000 € HT/an - maximum 80 000 € HT/ an – durée du marché : 4 ans

AVENANTS

SERVICES

FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE

Titulaire : ain auto assistance – 1147 route de Marboz – 01140 VIRIAT

Avenant n°2 au marché 17/062: prolongation du marché jusqu'au 30/09/2021 et augmentation du maximum

Date de notification : 29/06/2021 Montant de l'avenant : 2 000,00 € HT

PRESTATION D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS

Titulaire : AINTER SERVICES - 171 avenue de San Severo - 01000 BOURG EN BRESSE

Avenant n°1 au marché 20/114 : ajout d'un prix complémentaire au BPU

Date de notification : 24/02/2021 Montant de l'avenant : 0,00 € HT

MARCHE SUBSÉQUENT N°1 n°19/005 À L'ACCORD CADRE n°19/001 : MISSION DE COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ CATÉGORIE 2 OU 3 – QUARTIER BOUVENT-CURTAFRAY

Titulaire : QUALCONSULT SECURITÉ 150 Bâti. E Avenue François Pignier 01000 BOURG-EN-BRESSE

Avenant n°1 au marché 19/005: suppression de certaines prestations

Date de notification : 28/09/2021 Montant de l'avenant : - 2 350,00 € HT

MARCHE SUBSÉQUENT N°1 MISSION ÉTUDES PRÉLIMINAIRE ET DE DIAGNOSTIC PUIS AVP SUR L'ENSEMBLE DES TROIS PÉRIMÈTRES OPÉRATIONNEL À L'ACCORD CADRE AC2001 – MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR PONT DE LYON

Titulaire : groupement INGEROP/HORS CHAMPS/INFRATECH – 30 avenue Général Leclerc – 39200 VIENNE

Avenant n°1 au marché 20/070: réévaluation de l'enveloppe de rémunération et fixation du coût définitif des travaux

Date de notification : 28/09/2021 Montant de l'avenant : 4 826,24 € HT

MISSION DE MAITRISE D OEUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DES GLYCINES

Titulaire : REACH & SCHARFF ARCHITECTES – mandataire – 5 rue Jussieu – 69002 LYON

Avenant 3 au marché 19/106 décalage de planning suite à problèmes d'approvisionnement

Date de notification : 28/09/2021 – Montant de l'avenant 14 763,45 € HT

ETUDE DE MODERNISATION DU MARCHE DE BOURG-EN-BRESSE

Titulaire : Groupement Services Conseil Expertises Territoires – SCET (Mandataire) et M' TON MARCHÉ
52 rue Jacques Hillairet – 75 012 PARIS

Avenant 1 au marché 21/087 mission complémentaire

Date de notification : 19/10/2021 – Montant de l'avenant 2 000,00€ HT

MISSION DE MAITRISE D OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE

DANS L'IMMEUBLE « SIRIUS »

Titulaire : Groupement DOSSE/DELERS et CAILLAUD INGENIERIE, 3 rue du Docteur Nodet – 01000 BOURG EN BRESSE

Avenant 1 au marché 21/073 modification de l'estimation des travaux et du forfait de rémunération

Date de notification : 26/10/2021 – Montant de l'avenant 5 500,00 € HT

MISSION DE MAITRISE D OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR CARRE AMIOT

Titulaire : Groupement HORS CHAMPS/INGEROP, 47 rue des remparts d'Ainay– 69002 LYON

Avenant 1 au marché subséquent n° 6 marché 17/023 modification de la répartition du forfait de rémunération

Date de notification : 05/11/2021 – Montant de l'avenant 0,00 € HT

TRAVAUX

REQUALIFICATION DU BOULEVARD EDOUARD HERRIOT

Lot 1 VRD

Titulaire : COLAS (mandataire) – 325 chemin du Moulin Neuf – 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Avenant 3 au marché 19/047 avenant de transfert

Date de notification : 08/09/2021 – Montant de l'avenant 0,00 € HT

INSTALLATION D'UN RÉSEAU D'ARROSAGE AUTOMATIQUE SUR LES TERRAINS ENGAZONNÉS DU PARC DES SPORTS DE LA CHAGNE

Titulaire : Groupement Parcs et Sports/Chomat arrosage – Parcs et sports –scop sa Mandataire – 7 rue Jean Mermoz – BP 70 – 69684 CHASSIEU

Avenant 2 au marché 20/066 : Ajout d'un poste supplémentaire à la DPGF

Date de notification : 06/09/2021 – Montant de l'avenant : 1 890,00 € HT

TRAVAUX DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET SOCIAUX

Lot 5 : Electricité

Titulaire : FLOW ELEC - 315 bis chemin du Clozy ZA de la Teppe - 01250 CEYZERIAT

Avenant 1 au marché 20/061 : fourniture et pose de capots de protection de luminaires

Date de notification : 05/09/2020 – Montant de l'avenant : 340,00 € HT

REFECTION DE LA VOIRIE ET AMENAGEMENT PAYSAGER DES TROTTOIRS - RUE JEAN MARIE VERNE

Lot 1 : Voirie

Titulaire : EUROVIA ALPES – 1237 chemin du Champ de Chaux – 01240 CERTINES

Avenant 3 au marché 20/048, création de nouveaux prix et ajustement de quantité

Date de notification : 24/09/2021 – Montant de l'avenant 103 362,20 € HT

GYMNASE HENRI VILLARD - CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DU GYMNASSE HENRI VILLARD LOT N°02 – MAÇONNERIE – GROS ŒUVRE

Titulaire : ECB LOISY 100 chemin des Rippes Chilly 01 440 VIRIAT

Avenant 1 au marché 20/098, créations de dallage et de trémies supplémentaires

Date de notification : 08/09/2021 – Montant de l'avenant 12 768,21 € HT

LOT N°03 – CHARPENTE – OSSATURE BOIS - ÉTANCHÉITÉ

Titulaire : GIROD MORETTI ZA En Faurianne 01 460 BEART-GEOVREISSIAT

Avenant 1 au marché 20/099, modification du système de ventilation

Date de notification : 22/10/2021 – Montant de l'avenant 2 289,51 € HT

LOT N°05 : MENUISERIE EXTÉRIEURES ALUMINIUM

Titulaire : Métallerie BROYER Eric 80 impasse des fougères 01750 REPLONGES

Avenant 1 au marché 20/101: Ajout d'un boîtier à chaîne électrique et création d'une clôture de protection de la CTA.

Date de notification : 26/10/2021 – Montant de l'avenant : 11 350,00 € HT

LOT N°09 – CHAUFFAGE – VENTILATION - PLOMBERIE

Titulaire : ALG2 SAS - 92 rue de la tour -01 000 SAINT DENIS LES BOURG

Avenant 1 au marché 20/105 travaux supplémentaires

Date de notification : 07/09/2021 – Montant de l'avenant 11 949,82 € HT

LOT N°10 – ÉLECTRICITÉ

Titulaire : EJ SAS - 05 rue Ampère - 69 680 CHASSIEU

Avenant 1 au marché 20/106 intégration de luminaires et préinstallation électrique pour défibrillateur

Date de notification : 27/08/2021 – Montant de l'avenant 5 777,42 € HT

REHABILITATION DES BATIMENTS DES GLYCINES ET DE LA PHARMACIE A BOURG-EN-BRESSE

Lot 2 DEMOLITION - DEPLOMBAGE - GROS OEUVRE

Titulaire : JMTP - 60 chemin de Touvent - 01450 PONCIN

Décision du Maire : prolongation de 4 mois sans incidence financière du Marché 20/080 - notifié le 05/10/2021

Lot 3 CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Titulaire : HUMBERT - 198 avenue de San Severo - 01000 BOURG EN BRESSE

Décision du Maire : prolongation de 4 mois sans incidence financière du Marché 20/081 notifié le 05/10/2021

Lot 4 FACADES - TRAITEMENT PIERRE

Titulaire : SARL HMR - 15 impasse de la Vavrette -01250 TOSSIAT

Décision du Maire : prolongation de 4 mois sans incidence financière du Marché 20/082 notifié le 05/10/2021

Lot 5 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - OCCULTATIONS

Titulaire : MENUISERIE BOURNEUF - 1 rue Jules Hardouin Mansart - 72250 PARIGNE L EVEQUE

Décision du Maire : prolongation de 4 mois sans incidence financière du Marché 20/083 notifié le 05/10/2021

Lot 6 MENUISERIES EXTERIEURES ACIERS - STRUCTURE METALLIQUE PREAU - CLOTURE

Titulaire : BLANCHET GROUPE - Avenue Louis Lépine - 42600 MONTBRISON

Décision du Maire : prolongation de 4 mois sans incidence financière du Marché 20/084 notifié le 05/10/2021

Lot 7 DOUBLAGES - CLOISONS - FAUX PLAFONDS - PEINTURE

Titulaire : ARDITO JACQUET - ZA les Rippes - 01240 CERTINES

Décision du Maire : prolongation de 4 mois sans incidence financière du Marché 20/085 notifié le 05/10/2021

Lot 8 MENUISERIES INTERIEURES BOIS - AGENCEMENT

Titulaire : MENUISERIE BEAL - 62 Chemin des Curtils - 01340 MONTREVEL EN BRESSE

Décision du Maire : prolongation de 4 mois sans incidence financière du Marché 20/086 notifié le 05/10/2021

Lot 9 CARRELAGE - FAIENCES

Titulaire : SERRANO CARRELAGE - ZA LE MOLARD - 01160 SAINT MARTIN DU MONT

Décision du Maire : prolongation de 4 mois sans incidence financière du Marché 20/087 notifié le 05/10/2021

Lot 10 PARQUETS – SOLS SOUPLES

Titulaire : SAS TECHNISOL - Quai Carriet Docks Maritimes - 33310 LORMONT

Décision du Maire : prolongation de 4 mois sans incidence financière du Marché 20/088 notifié le 05/10/2021

Lot 11 VRD - ESPACES VERT

Titulaire : SARL FONTENAT TP - 4 rue Largillière - 01000 BOURG EN BRESSE

Décision du Maire : prolongation de 4 mois sans incidence financière du Marché 20/089 notifié le 05/10/2021

Lot 12 PLOMBERIE SANITAIRES - CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION

Titulaire : ABITIBI - 9 rue de l'Aqueduc - 69210 LENTILLY

Décision du Maire : prolongation de 4 mois sans incidence financière du Marché 20/090 notifié le 05/10/2021

Lot 13 ELECTRICITE CFO - CFA - SSI

Titulaire : MARGUIN - DU CREUZAT - 01320 CHALAMONT

Décision du Maire : prolongation de 4 mois sans incidence financière du Marché 20/091 notifié le 05/10/2021

Lot 14 ASCENSEURS

Titulaire : OTIS - 23/27 rue Delarivière Lefoullon - 92800 PUTEAUX

Décision du Maire : prolongation de 4 mois sans incidence financière du Marché 20/092 notifié le 05/10/2021

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES ET DE GTC DE LA CUISINE CENTRALE ET TRAVAUX ANNEXES

Titulaire : ETABLISSEMENTS JOSEPH - 390 Avenue de Parme - Zone NORELAN -01000 BOURG EN BRESSE

Avenant n°1 au Marché 21/090 , ajout et suppression de prestations

Date de notification : 04/11/2021 Montant de l'avenant : 3 049,01 € ht

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SCOLAIRES, SOCIAUX ET SPORTIF 2021

Lot 05 carrelage - faïence

Titulaire : CARRELAGES BERRY - 122 ZONE DE LA TEPPE - 01380 SAINT ANDRE DE BAGE

Avenant n° 1 au Marché 21/078 mise en place d'un isolant

date de notification le 24/09/2021 - Montant de l'avenant : 1 155,00 € ht

RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PETITE ENFANCE DUMAS

Lot 3 Plâtrerie - Peinture

Titulaire : GPR - 29 AVENUE ARSENE D ARSONVAL 01000 BOURG EN BRESSE

avenant n° 1 au Marché 21/057 pose de plaques de plâtre pour rattraper la différence de niveau

date de notification le 19/08/2021 montant de l'avenant : 630,00 € HT

Lot 5 Electricité

Titulaire : AIN BRESSE ELECTRICITE 91 ALLEE DU THIOUDET 01960 PERONNAS

avenant n° 1 au Marché 21/059 pose de luminaires supplémentaires

date de notification le 20/08/2021 montant de l'avenant : 136,12 € HT

Lot 7 Faux plafonds

Titulaire : MCP 1300 route du Plantay 01320 CHALAMONT

avenant n° 1 au Marché 21/061 pose de 14 m2 de plafonds supplémentaires

date de notification le 19/08/2021 montant de l'avenant : 308,00 € HT

AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT COMMUNAL DOMAINE DU LAC SECTEUR BOUVENT CURTAFRAY

Lot 1 : terrassement, voirie

Titulaire : EUROVIA – 4 rue du Drac – 38434 ECHIROLLES

Avenant 2 au marché 19/101- travaux complémentaires

Date de notification : 10/11/2021 – Montant de l'avenant 36 620,00 € HT

Lot 3 : Réseaux secs

Titulaire : SOBECA – avenue Jean Vacher – 69480 ANSE

Avenant 2 au marché 19/103- enfouissement des réseaux télécom

DATE DE NOTIFICATION : 10/11/2021 – MONTANT DE L'AVENANT 34 737,25 € HT

FOURNITURE

FOURNITURE LOCATION INSTALLATION ENTRETIEN ET EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS

Titulaire : JC DECAUX FRANCE – 17 rue Soyer – 92200 NEUILLY SUR SEINE

Avenant n°5 au marché 07/285 : prolongation d'exécution jusqu'au 22/10/2022

Date de notification : 12/10/2021 Montant de l'avenant : 75 400,00 € HT

FOURNITURES DE MOBILIER DE BUREAU MOYENNE GAMME

Titulaire : SARL TECHNI BADOUX MICHON - 295 rue des Vareys - 01440 VIRIAT

Avenant n°1 au marché 20/054 : révision de prix

Date de notification : 18/11/2021

PRODUITS D'ENTRETIEN

LOT N°3 CONSOMMABLES SANITAIRES, BROSSERIE ET PETITS MATERIELS

Titulaire : SARL DUCRUET - 8 BIS AVENUE ARSENE D'ARSONVAL – 01000 BOURG EN BRESSE

Avenant n°2 au marché 19/093 : révision de prix

Date de notification : 23/11/2021

SERVICE

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LE CONTRÔLE D'EXPLOITATION DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CHAUFFAGE URBAIN QUARTIER VINAIGRERIE - LYCÉES

Titulaire : SF2E INGENIERIE - 38 Place des Pavillons – les Bureaux de Gerland 69007 LYON

Avenant n°1 au marché 18/118 : avenant de transfert suite à une fusion absorption

Date de notification : 23/11/2021

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe la parole à M. RUIZ pour la présentation de sa question écrite, puis donne lecture de la sa réponse.

Avant de clore la séance, il remercie Mme Aline MURCIA, Cheffe de Cabinet, pour toutes ses années de travail à la Ville de Bourg-en-Bresse. Partant à la retraite, elle sera remplacée par Mme Isabelle TOURNAYRE.

La séance est levée à 19h40

Bourg-en-Bresse, le 28 Décembre 2021

Le Secrétaire de séance,

Baptiste DAUJAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Baptiste DAUJAT', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Le 20 décembre 2021

Monsieur Michaël RUIZ
Conseiller Municipal, Président du Groupe
Vision Bourg-en-Bresse
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Objet : question écrite pour le Conseil municipal du 20/12/2021

Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous m'aviez proposé lors du conseil municipal du 1er Février de mettre en place un « véhicule écologique » de service public et vous m'interpellez de nouveau sur le sujet : c'est le signe que vous êtes convaincu des projets que vous défendez, ce qui est tout à votre honneur.

Contrairement à certaines grandes villes de banlieue où les services publics sont parfois absents, Bourg-en-Bresse est une ville dans laquelle l'ensemble des sièges sociaux des services publics sont présents et dont les quartiers prioritaires sont pourvus de centres sociaux, ce qui rend aisément accessibles ces services à tous les habitants. Le dispositif de véhicule itinérant que vous suggérez de mettre en place a été expérimenté il y a une vingtaine d'années à Bourg et cela ne fonctionnait pas : l'offre physique de lieux d'accueil est déjà importante sur la ville et la création d'un lieu supplémentaire ne semblait visiblement pas pertinente à l'époque.

Les barrières qui amènent un individu à ne pas avoir recours à ses droits peuvent être multiples : linguistiques, psychologiques, sociales... C'est précisément pour cette raison, que la Ville déploie une stratégie globale avec les opérateurs et œuvre pour faciliter l'accès aux services publics, notamment en mettant en place des permanences d'écrivains publics bénévoles, de la médiation numérique, des adultes-relais, etc...

Demain, nous poursuivrons avec les centres sociaux cette stratégie - qui repose notamment sur le principe d'expérimentation - pour lutter contre le non-recours au droit. Vous le savez, nous venons d'en délibérer, la Caisse d'Allocation Familiale a décidé de se désengager de la gestion des centres sociaux, tout en assurant la pérennité des financements. Le Centre Communal d'Action Sociale va donc assurer la gestion des centres sociaux et pourra mener des travaux de facilitation de l'accès aux droits des personnes, dans ce cadre.

Cela étant, derrière cette proposition que vous formulez, j'entends bien votre préoccupation de voir nos concitoyens avoir recours à leurs droits : sachez que je la partage. En ce sens, il me semblerait tout à fait intéressant qu'un groupe de travail soit monté, sous le pilotage d'un de mes adjoints, associant des conseillers municipaux – dont je vous propose de faire partie - pour avancer sur ce sujet et venir ainsi contribuer utilement à la stratégie d'accompagnement que nous déployons. Les autres groupes du conseil pourraient y être représentés s'ils le souhaitent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes



Pour une nouvelle vision de la ville !

Question écrite pour le conseil municipal du 20/12/2021

Monsieur le Maire,

Lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} février 2021, je vous avais fait la proposition de la mise en place d'un véhicule écologique de la municipalité (pourquoi pas à hydrogène) qui sillonnerait nos quartiers, afin d'informer et d'aider nos concitoyens dans leurs démarches administratives.

Aujourd'hui, nous avons voté pour le transfert de la gestion des 3 centres sociaux de la CAF aux CCAS. Ces centres sociaux ont besoin de travailler sur des projets chaque année. La reprise du premier centre social du quartier de « La Croix Blanche » pourrait servir d'expérimentation à ce projet et la municipalité pourrait l'accompagner.

Bien sûr, nous pourrions revoir ensemble la mise en œuvre exact de cette proposition, en collaboration avec ce centre social, afin d'imaginer les besoins des habitants du quartier en termes de service public.

Encore une fois, j'ai bien compris que le bilan de l'action du « proxibus » à l'époque avait été mitigé. A l'heure de la dématérialisation, beaucoup de personnes se retrouvent isolées face à la difficulté de prendre en main les outils numériques d'aujourd'hui nécessaire à leur quotidien (Impôts, CAF, Pole Emploi, etc...).

De plus, je pense que ce service pourrait également informer les habitants de ce que la ville propose pour chacun de ses habitants, que cela soit des aides ou des activités. Combien de personnes ont été au courant de l'aide exceptionnelle aux Burgiens ? Combien d'habitants savent que les médiathèques sont gratuites pour eux depuis le 1^{er} septembre ?

Monsieur le Maire, seriez-vous prêt à travailler ensemble à la mise en place d'un tel service aux habitants ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Michaël RUIZ

Conseiller municipal et président du groupe Vision Bourg-en-Bresse